

Analyse de l'offre en ligne de la SSR pour 2020

Récapitulatif

L'analyse a pour objectif principal d'examiner la manière dont la SRG SSR met en œuvre le **mandat de la Concession** dans le cadre de ses offres en ligne srf.ch, rts.ch et rsi.ch. L'analyse a été effectuée sur la base d'une **enquête exhaustive** permanente de tous les contenus en ligne de la SSR publiés durant l'année 2020. Les résultats montrent que le **critère de limitation du nombre de signes** est respecté dans **98 pour cent** des contenus rédactionnels sur les trois sites d'informations. Le **critère des 75%** de mise en lien avec un contenu audio ou audiovisuel est **largement surpassé** par les trois offres en ligne, et ce tout au long de l'année. Les liens externes examinés satisfont sans exception aux dispositions de la Concession, rien n'indique une motivation commerciale.

Informations méthodiques

Offres en ligne étudiées :	srf.ch (Suisse alémanique), rts.ch (Suisse romande), rsi.ch (Suisse italienne)
Procédure, période d'enquête :	Enquête exhaustive permanente de tous les contenus en ligne et liens externes dans la catégorie des contenus principaux publiés entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2020
Base de l'analyse :	- Contenus en ligne : N= 238 238 - Références aux émissions : N= 128 104 - Liens externes : N= 53 454
Méthodique :	Forme d'analyse quantitative des contenus assistée par ordinateur A) analyse rédactionnelle (unités : contenus en ligne, références aux émissions) B) analyse des liens (unité : liens externes)

Problématique

Conformément à l'art. 18, al. 2 de la Concession, la SSR ne peut diffuser des offres en ligne que dans certaines conditions. L'**analyse de l'offre en ligne de la SSR** en 2020 a pour objectif principal d'examiner la manière dont la SSR met en œuvre le **mandat de la Concession** avec ses offres en ligne en quatre langues. L'étude permet en outre d'obtenir un aperçu de la structure de l'offre proposée par les sites en ligne de la SSR.

L'examen répond essentiellement à la question de savoir comment la SRF, la RTS et la RSI établissent un **lien thématique et temporel avec les émissions** (art. 18, al. 2, let. b), comment elles respectent la **limitation du nombre de signes** dans les contenus en ligne sans référence à une émission (art. 18, al. 2, let. c) et comment elles observent le critère relatif au **lien avec un contenu audio ou audiovisuel** (art. 18, al. 2, let. d). L'analyse examine également si les **jeux et forums de discussions** présentent un lien temporel et thématique avec une émission (art. 18, al. 2, let. e) et dans quelle mesure les **liens externes** obéissent à des critères journalistiques et non commerciaux (art. 18, al. 2, let. f).

Méthodique

L'approche méthodique de Publicom se base sur une **enquête exhaustive permanente** de tous les contenus en ligne des trois offres de la SSR en 2020 et fournit ainsi une base de données la plus représentative qui soit pour l'examen de la conformité à la Concession. Les indicateurs nécessaires sont établis à l'aide d'un système de recherche semi-automatisé faisant intervenir des algorithmes d'analyse spécifiques et des mesures systématiques d'assurance de la qualité. Le degré de conformité à la Concession est évalué sur la base de la **pratique d'interprétation de l'OFCOM**. Publicom fait état des résultats selon les spécifications de la cliente et ne dispose d'aucun pouvoir d'interprétation quant à l'accomplissement du mandat par la SSR.

Du point de vue méthodique, l'enquête se fonde sur une **analyse des contenus** (analyse rédactionnelle) et sur une **analyse des liens**. Un pack logiciel spécifique au projet fourni par Publicom assure la collecte et le prélèvement des données ainsi que l'assurance de la qualité. Il comprend un **robot d'indexation** qui extrait une fois par heure les contenus en ligne nouvellement publiés ou modifiés de la SSR et les indexe selon les spécifications du livre de code, un **outil de lectorat** (pour le codage manuel) ainsi qu'un tableau de bord d'assurance de la qualité (entre autres tests permanents de fiabilité).

Limitation du nombre de signes sur le site d'information (art. 18, al. 2, let. c)

L'analyse rédactionnelle a porté sur l'examen de plus de **228 000 contenus en ligne** et bien 128 000 références aux émissions en matière de respect du mandat de la Concession. Il s'avère que les offres en ligne de la SSR **observent presque toujours** le critère de la limitation du nombre de signes sur le site d'information : au total, **98%** de tous les contenus rédactionnels traitant de l'actualité, du sport ou de l'actualité régionale ou locale sont conformes à la disposition de la Concession visée à l'art. 18, al. 2, let. c. Seuls un peu plus de **2%** des contenus rédactionnels des trois sites d'information de la SSR comportent plus de 1 000 signes ; ils ne satisfont donc pas à toutes

les dispositions de la Concession et sont ainsi non-conformes. La part de contenus rédactionnels conformes sur les sites d'information de la RTS comme de la RSI est de 97%, une valeur à peine inférieure aux 98% affichés par la SRF.

Parmi les quelques contenus en ligne non-conformes, on constate sur près de la moitié d'entre eux une infraction en matière de **lien temporel** pour l'ensemble des trois portails. Dans la plupart des cas, il s'agit de contenus rédactionnels de plus de 1 000 signes qui ont été publiés plus de 35 minutes avant la diffusion de l'émission de référence. Par ailleurs, pour un tiers ou presque de tous les contenus non-conformes des sites d'information, une **mention insuffisante de l'émission** de référence constitue l'infraction à la Concession. Finalement, l'**absence de référence** (suffisante) à **une émission** a été observée pour un bon cinquième de tous les contenus controversés.

Lien avec un contenu audio ou audiovisuel (art. 18, al. 2, let. d)

Le critère du **lien avec un contenu audio ou audiovisuel** pour 75% des textes en ligne dont la date de publication est inférieure à 30 jours (art. 18, al. 2, let. d) est **largement surpassé** dans les trois offres en ligne de la SSR avec une moyenne de 91%. Aussi bien la SRF (94% en moyenne) que la RTS (91%) et la RSI (86%) satisfont à la disposition de la Concession sur chacun des 12 mois de l'année 2020.

Sur le site de la Suisse alémanique, la part de contenus rédactionnels liés à un contenu audio ou audiovisuel est très constante de janvier à décembre 2020. Avec une fourchette allant de 92% (en mai) à 96% (en janvier, février), la **SRF** affiche une valeur **supérieure de 20%** environ à la **disposition prévue par la Concession**. Après un démarrage en puissance en début d'année, la **RTS** accélère encore pour atteindre un impressionnant 97% en juillet. Une **baisse** notable s'affiche en août avec une valeur de 84%. La part de contenus rédactionnels présentant un lien audio ou audiovisuel reste néanmoins bien 10% supérieure au seuil exigé jusqu'à la fin de l'année. L'offre en ligne de la Suisse italienne présente également sur toute l'année une part constante de contenus rédactionnels avec un lien audio ou audiovisuel. Cette part oscille, pour la **RSI**, entre 84% (septembre) et 87% (février, mars, mai, juillet) et se situe certes légèrement en-deçà des deux autres sites mais surpassé régulièrement et nettement le seuil prévu par la disposition de la Concession.

Analyse des liens (art. 18, al. 2, let. f)

Publicom a identifié, dans le cadre de l'analyse des liens, plus de **53 000 liens externes de 1 243 domaines** sur les sites de la SSR, dans l'objectif d'évaluer le **potentiel de commercialisation**. Ces

liens électroniques ont été classés selon la fréquence de leur mise en liaison et selon cinq catégories fonctionnelles : **aucun lien** de tiers présentant une **référence publicitaire directe** (serveur de publicité) n'a été identifié. Ceux-ci présenteraient un potentiel de commercialisation extrêmement élevé et tomberaient sous le coup de la large interdiction de publicité et de parrainage de la SSR.

La seconde catégorie critique comprend des liens externes vers des boutiques en ligne ; Publicom en a identifié plus de 2 000 répartis sur 37 domaines. La plus grande partie est représentée par exlibris.ch qui opère la boutique de SRF. Étant donné que la SSR est expressément autorisée à vendre ses propres émissions et produits, ce genre de lien ne s'avère aucunement problématique.

L'intégration de la SSR dans les **systèmes de partenariat** de prestataires tiers constitue un indicateur manifeste du potentiel de commercialisation dès lors que cette intégration apparaît dans l'url du lien sous la forme d'un ID dit d'affilié. Aucune indication d'appartenance à un tel système de partenariat n'existe en 2020 pour les trois offres en ligne de la SSR qui ont fait l'objet de l'enquête. Les trois autres catégories de liens, à savoir services techniques avec ou sans contenus, ainsi que liens vers les contenus de tiers, présentent un potentiel de commercialisation nettement plus faible. Pour l'année 2020, ils ne donnent pas lieu à discussion en matière de conformité à la Concession.